

## Principaux motifs de recourir à la délocalisation ou à l'impartition\*

## - Manufacturiers

Motif	% des répondants
Coûts non liés à la main-d'œuvre	69,7
Coûts de main-d'œuvre	63,7
Accès à de nouveaux marchés	41,7
Délais de livraison	34,5
Accès au savoir	34,0
Logistique	29,6
Accent sur la mission de base	28,8
Nouveaux produits ou services	28,6
Suivre des concurrents / clients	28,4
Motif fiscal ou financier	20,3
Manque de main-d'œuvre	18,0
Autre	2,9

\* Ceux ayant indiqué un motif d'importance moyenne ou élevée.

Données : Statistique Canada, Enquête sur l'innovation et les stratégies d'entreprise.

parce qu'elle n'implique pas la propriété d'opérations à l'étranger. Globalement, 4,1 p. 100 des entreprises ont eu recours à l'impartition à l'étranger entre 2007 et 2009, mais le chiffre était beaucoup plus élevé parmi les fabricants, dont 10,1 p. 100 ont y eu recours durant cette période. Par comparaison, seulement 1,9 p. 100 des entreprises et 5,2 p. 100 des fabricants ont opté pour la délocalisation au cours de la même période.

Dans le secteur manufacturier, l'activité la plus susceptible de donner lieu à une impartition à l'étranger est la production des biens, suivie de la prestation des services, de la distribution et de la logistique, puis de la commercialisation et des ventes. Ces résultats nous éclairent aussi sur le type d'activités que les entreprises préfèrent exécuter elles-mêmes à l'étranger et celles qu'elles sont disposées à acquérir auprès d'un fournisseur indépendant. Chez les fabricants, les services juridiques ont une probabilité beaucoup plus élevée d'être acquis auprès d'un fournisseur indépendant, comme en témoigne la part relativement élevée de l'impartition (0,7 p. 100) en comparaison de la délocalisation (0,3 p. 100). Ce résultat est rassurant compte tenu de la préférence connue des entreprises pour faire appel à des conseillers juridiques indépendants, en particulier sur les marchés étrangers. Il y a aussi une

préférence marquée pour la cession en sous-traitance de la prestation des services, de la production des biens et du développement de logiciels. À l'opposé, les entreprises auront beaucoup plus tendance à conserver à l'interne les services de gestion financière, de ressources humaines et de comptabilité.

Les entreprises participant à l'EISE qui ont eu recours à l'impartition à l'étranger ou à la délocalisation de certaines activités ont indiqué que, de loin, le motif le plus important était lié aux coûts. La réduction des coûts autres que les coûts de main-d'œuvre était le facteur le plus important, tandis que la réduction des coûts de main-d'œuvre venait au second rang. C'est le cas à la fois pour les entreprises manufacturières et les autres entreprises. Arrivant loin derrière les coûts, l'accès à de nouveaux marchés a été mentionné par les entreprises manufacturières comme troisième facteur le plus important, tandis que l'accès à des connaissances et à des technologies spécialisées venait au troisième rang pour les entreprises non manufacturières. Les deux groupes ont indiqué que les pénuries de main-d'œuvre, la fiscalité et les autres incitatifs financiers n'étaient pas des facteurs particulièrement importants. Comme on pourrait s'y attendre, ces résultats montrent que les coûts constituent effectivement le motif le plus